



# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 4 septembre. — M. Ludloff secrétaire particulier du baron de Stockmar est arrivé en ville vendredi venant de Bruxelles, chargé, dit-on, de dépêches du Roi des Belges pour M. Van de Weyer.

— On lit dans le *The Courier* un article de Manchester, du 3 septembre, portant que la veille au soir un rassemblement de plusieurs milliers de personnes composé pour la plupart d'individus de la basse classe, y avait parcouru les rues, exposant aux regards du public un cercueil contenant le corps d'un enfant mâle, en apparence âgé de 4 ans, dont la tête était coupée; disant qu'on avait exhumé le cercueil, et que l'enfant avait été assassiné par les médecins de l'hôpital des cholériques, où il avait été vu la veille au soir se portant assez bien. Après avoir parcouru différentes rues, le rassemblement se dirigea sur l'hôpital en vomissant des exécrations contre les médecins, et des menaces de démolir de fond en comble. Arrivé à l'hôpital, on força les portes, et on commença par transporter les cholériques qui s'y trouvaient; ceux en état de marcher retournèrent chez eux. Quelques-uns des premiers moururent pendant le transport. Alors eu lieu une scène de dévastation: on brisa les lits, les tables et tous les meubles; et des débris on fit un *auto da fé* dans la rue. Un constable, accompagné d'un détachement d'officiers de police, armés de sabres, arriva sur les lieux. Mais la populace furieuse résista au point qu'il fallut l'assistance de la force armée, à l'aide de laquelle on parvint à arrêter quelques-uns des meneurs, au nombre de 9 pour la plupart Irlandais. Après cela le magistrat civil intima à la multitude de se séparer immédiatement, sinon qu'il allait être fait lecture du *riot act*.

Cette intimation et les exhortations d'un prêtre catholique qui se trouvait sur les lieux, eurent l'effet désiré, et le rassemblement se sépara graduellement. La force militaire conjointement avec les agents de la police, firent patrouille jusque bien avant dans la nuit; mais tout resta tranquille. Il paraît que les parents de l'enfant défunt étaient morts du choléra, dont se trouvant atteint ensuite lui-même, il fut mis à l'hôpital. Son aïeul avait été le voir le 31 août, lorsque l'enfant allait mieux, au point qu'il était question de permettre sa sortie. Lorsque cet homme se présenta le lendemain, on lui refusa l'entrée; mais s'étant adressé au bureau sanitaire, il obtint la permission de voir son petit-fils. A son arrivée à l'hôpital, on lui dit que l'enfant était mort et enterré; ce qui mécontenta tellement le vieillard, qu'il alla rassembler quelques amis: l'entrée du cimetière fut forcée, et on procéda à l'exhumation du cercueil. Une enquête a lieu sur cette affaire. On blâme beaucoup la conduite du chirurgien qui se serait permis cet acte sur un corps contagieux, et dans un moment où les classes inférieures manifestent plus que jamais leur répugnance pour les essais anatomiques sur les corps de leurs parents ou amis.

## FRANCE.

Paris, le 5 septembre. — On lit aujourd'hui dans le *Moniteur* (partie officielle):

« M. le vicomte Granville, ambassadeur d'Angleterre, a remis hier soir en audience particulière, au roi des Français, la réponse de son souverain à la lettre de notification du mariage de S. A. R. M<sup>me</sup> Louise avec S. M. Léopold roi des Belges. »

— La nouvelle que nous avons donnée hier du refus que le roi de Hollande aurait fait de recevoir la communication du mariage de la princesse Louise avec Léopold, est pleinement confirmée. Le roi de Hollande a donné pour raison que dans cette communication Léopold était désigné comme roi des Belges.

— Hier soir, à huit heures, on a trouvé près le mur de la route aux environs de la bavière du Mont-Parnasse et du bois de M. Perceval, le cadavre d'un vieillard de 85 à 90 ans, la tête était presque coupée et le corps couvert de blessures. Ce cadavre a été reconnu pour être celui d'un marchand de volaille qui fournissait tous les cabarets de Grenelle et de Vaugirard; il venait de recevoir de l'argent quelques heures avant qu'on eut découvert son cadavre. A onze heures du soir, procès-verbal a été dressé par le commissaire de police de Vaugirard assisté du docteur Essène.

— On croit qu'une bande de voleurs et d'assassins se réfugie dans les carrières de Montrouge, dont l'exploitation est abandonnée; ce qui porterait à le croire, c'est qu'il y a eu une femme assassinée récemment de ces carrières le corps d'une chaîne d'or à son cou. Le matin, Vidocq et sa bande ont visité la plaine de Montrouge, de Vaugirard et de Grenelle.

— Une brochure de M. le vicomte de la Roche-foucauld, intitulée *Aujourd'hui et Demain*, a été saisie hier chez M. Dentu, au Palais Royal.

## NOUVELLES DE HOLLANDE.

(Extrait du *Handelsblad* du 6.)

— On écrit de La Haye, le 4 septembre:

« Si l'on peut ajouter foi aux bruits qui circulent, il serait arrivé hier soir aux PP. étrangers des nouvelles de Londres, qui diminuent considérablement les espérances du pays qu'on a nourries jusqu'ici, par suite de l'opiniâtreté des Belges à insister sur ce qu'ils ont trouvé bon d'appeler la liberté de l'Escaut. On dit que Van de Weyer, comme un autre Gatton, répond à toutes les propositions par ces mots: *l'évacuation préalable de la citadelle d'Anvers*. »

« Quoiqu'il en soit, il est certain au moins que tous les membres de la conférence, ou plutôt les souverains qu'ils représentent, ont fermement résolu de maintenir la paix. Tous leurs discours sont unanimes sur ce point; et d'autre part, on écrit de Francfort que les diplomates présents en cette ville se prononcent tous dans le même sens. »

## BELGIQUE.

### COUR D'ASSISES DE NAMUR.

Affaire de la bande Tornaco.

Présidence de M. de Faveaux, conseiller à la cour de Liège.

Audience du 6 septembre. — On continue l'interrogatoire des accusés, la plupart répondent qu'on les a enrôlés en leur disant que c'était pour le service des douanes, et qu'ils ont été forcés par leur chef de faire feu dans l'affaire d'Ettelbruck, plusieurs autres disent qu'ils n'ont point assisté à ce combat.

Voici les dépositions les plus remarquables: *Fleishman* est passé par Luxembourg, et n'a été arrêté que le 26 février. A Luxembourg, il est allé chez le général Goedeke, auquel il a demandé sa solde de 18 jours qu'il a reçue.

*Le ministère public*: Que lui a dit le général Goedeke? — Il lui a dit que l'affaire était terminée et qu'il devait attendre plus tard, pour continuer à recevoir sa solde. — Il n'a rien dit de cela dans son interrogatoire, il a, au contraire, dit qu'il n'avait rien de commun avec la bande Tornaco. — C'est des mains de M. Duprel qu'il a reçu sa solde; il ne peut se rappeler si ce général lui a tenu le propos dont il parle.

*Gensbital* s'exprime en français: Parti de France le 20 décembre, j'arrivai le 22, jour du marché à Luxembourg; à la porte, je rencontrai dans une auberge un gendarme qui me dit qu'on avait besoin d'employés, parce que le Luxembourg allait être à la Hollande, après m'avoir enivré, il m'engagea à aller voir le général hollandais; j'y fus et je lui demandai à m'engager en Hollande; il me dit qu'en Hollande on n'avait pas besoin d'hommes, mais qu'on en avait grand besoin ici. Ensuite il me donna un billet pour aller loger chez un monsieur de Luxembourg qui m'envoya dans une auberge où je rencontrai un officier qui m'engagea, et m'envoya à Espérance, en me promettant deux francs par jour. Il ne connaissait ni les Tornaco ni la bande. Etant à Ettelbruck, un nommé Schals, Tornaco et ses domestiques l'ont forcé à tirer, en disant que celui qui ne tirerait pas, on lui brûlerait la cervelle. Pendant qu'il était en faction, on lui avait donné pour consigne de garder le drapeau orange.

*Kremer*: Le lundi 26, nous sommes sortis de la ferme pour aller faire une patrouille, après nous avoir rafraîchi. Alors sommes allés près d'Ettelbruck, et à une demi-heure un baron de Tornaco qui commandait cria, halte! Puis il nous dit, qu'en entrant à Ettelbruck nous ne devions insulter aucun habitant ni personne, mais que si les gendarmes voulaient nous injurier il fallait se venger, et qu'on leur proposerait un coup de fusil.

Nous nous sommes mis en route pour entrer; il y avait des gendarmes auprès; quand ils nous ont aperçus que nous venions ils ont couru ventre à terre de leurs chevaux, ont fait un demi tour à gauche et nous ont proposé un coup de pistolet; comme c'était nous insulter, alors nous avons tiré la même chose, nous nous sommes approchés et nous avons pris la muraille pour nous défendre, sans cela nous ne serions pas ici. Pendant qu'on tirait nous n'avions pas beaucoup d'ammunitions, comme on doit en avoir quand on est en bataille pour se battre, on avait 4, 5 ou 6 et 7 cartouches, quelquefois 10, d'autres n'en avaient pas du tout. Quand nous n'avons plus eu d'ammunition pour nous venger comme quoi on nous avait insulté, nous avons battu en retraite d'abord que nous ne pouvions faire autrement, mais on nous a coupé le chemin et que le lendemain, j'ai été arrêté à 4 heures du matin.

*Spiertel* s'exprime en ces termes: Dans le mois de novembre, le 18 ou le 19, je fus chez le général Goedeke; je lui dis: mon général, je voudrais bien me placer dans

un emploi quelconque, il me dit: « Spiertel, vous venez dans le bon temps, voilà la paix signée, retirez-vous dans votre maison et on vous appellera. » Le 18 décembre le drapeau orange fut arboré sur la cathédrale de Luxembourg, le général me fit appeler et me dit d'aller à Hollerich subir un examen pour voir quelle place je pourrais remplir.

Interpellé sur les circonstances de son jugement, il dit que le général ayant accepté son engagement l'avait fait signer sur un registre où il y avait déjà plusieurs signatures.

*Steis* est allé à Hollerich, le 19 décembre avec son fils on lui avait promis une place de 300 florins, voyant qu'il était trompé, il est revenu le 23. Il a reçu 30 florins pour faire des enrôlements, mais il les a gardés, disant que puisqu'on l'avait trompé, il pourrait bien tromper les autres. C'est à Martelange qu'il a été arrêté.

Pendant les interrogatoires, M. le président et le procureur du roi font ressortir les contradictions graves qui existent entre les réponses des accusés et celles qu'ils ont faites devant les juges d'instruction.

L'audience est levée à six heures et renvoyée à demain à neuf heures.

## BRUXELLES, LE 7 SEPTEMBRE.

M. le comte de Minto, ambassadeur d'Angleterre près la cour de Prusse, est parti hier-matin de cette ville avec toute sa suite et un train de cinq voitures. Il a pris la route de Namur pour se rendre à Berlin.

— D'après de nouveaux renseignements qui nous sont transmis d'Ostende le personnage qui s'est embarqué mardi dans ce port pour Londres, que ce soit M. de Metternich ou tout autre, est un personnage important, et qui semblait vouloir garder le plus strict incognito. Suivant une lettre particulière, que nous recevons de Londres, M. de Talleyrand y est attendu pour le 28 de ce mois et pas avant.

— Nous apprenons que c'est M. Conway de Brages qui remplacera M. Kauffman comme intendant de la liste civile. M. Kauffman, qui comme nous l'avons annoncé, va en Espagne, aura le simple titre de chargé d'affaires. (*Emancipation*.)

— M. Valentin Beender; ci-devant chef de musique du 1<sup>o</sup> régiment belge, est nommé chef de musique de la maison militaire du roi.

## LIÈGE, LE 8 SEPTEMBRE.

On nous écrit de Paer, le 4 septembre:

« J'apprends de source certaine que des actes d'insubordination très-grave ont eu lieu au camp hollandais d'Oirschot. Plusieurs officiers ont été grièvement blessés par leurs soldats. Quoique présent au camp, le prince d'Orange a eu beaucoup de peine à rétablir l'ordre. A cette mésintelligence entre les chefs et les subordonnés vient se joindre la crainte du choléra, qui sévit avec assez de violence dans le camp ennemi; aussi le nombre des déserteurs est-il toujours considérable. (*Courr. belge*.)

— Les douaniers de la marine d'Ostende ont saisi le 2 de ce mois en mer près du port une chaloupe chargée de 160 barriques d'esprit d'eau de-vie et de genièvre.

— Le *Moniteur ottoman* annonce dans sa partie officielle qu'une bataille a eu lieu à Midick près d'Antioche, entre le général turc et les troupes du pacha, et que l'avantage est resté à celles-ci. C'est la bataille dont un courrier anglais a apporté la nouvelle à Bruxelles il y a déjà quelques jours.

— On apprend de Munich que MM. de La Menais et de Montalembert comptent s'adjoindre quelques-uns des premiers écrivains catholiques de l'Allemagne pour la publication d'un nouveau journal à Paris.

— Il n'y a que trois feuilles politiques dans toute l'Espagne, dont deux officielles et une semi-officielle.

Les deux premières sont: *el Gazeta de Madrid*, paraissent trois fois par semaine, et *el Mercurio*, paraissant tous les mois. La feuille semi-officielle est *l'Estafette de Saint-Sébastien*.

— CHOLERA. Le choléra perd chaque jour de son importance: à Bruxelles, du 5 au 6 septembre, il y a eu 10 cas nouveaux, 8 décès, 12 guérisons; à Gand, du 4 au 5, 4 cas nouveaux, 4 décès, 9 guérisons; Anvers, du 6 au 7, 4 nouveaux cas, 4 morts 4 guéris.

*Nota.* Depuis son invasion jusqu'à ce jour, ainsi dans un intervalle de près de trois mois le choléra n'a atteint à Bruxelles qu'un habitant, sur cent et n'y a enlevé qu'un individu sur deux cents.

— On sait que depuis un mois le choléra exerce de grands ravages dans la forteresse de Luxembourg; jusqu'à présent le reste de la province en avait été préservé. Nous apprenons qu'il vient de se déclarer à Stabey, grand village sur la route d'Arlon à Neuf-château; il est déjà mort dix personnes.

#### BULLETIN.

Les négociations continuent. S'il faut en croire le rapport d'un journal de Bruxelles de nouvelles concessions viendraient d'être faites à la Hollande. Ainsi peu à peu la conférence se rapproche des prétentions du roi Guillaume, et le moment peut-être n'est pas éloigné où les diplomates de Londres se trouveront d'accord avec le cabinet de La Haye, et cela grâce à l'inertie de notre ministère; et alors, comme nous l'avons dit souvent, nous aurons à lutter à la fois contre la conférence et contre la Hollande.

Les choses arrivées à ce point, il ne faut pas croire que le roi Guillaume se croise les bras, comme les bonnes gens qui nous gouvernent; que l'arrêt émané de la conférence demeure dans ses mains une lettre morte. Il fera ce que nous n'avons pas osé: il marchera, à l'exécution de ses 24 articles, et il pourrait bien commencer par le blocus de l'Escaut.

Mais, dira-t-on, si la Hollande agit ainsi, nous ferons la guerre; fort bien; mais le roi Guillaume peut prendre son temps, et nous fermer l'Escaut alors que l'hiver aura rendu la guerre presque impossible, et la Hollande inabordable. Et delà au printemps, la diplomatie aura trouvé quelque moyen de nous garrotter dans la paix.

On peut insister, en disant que la conférence ne souffrira point le blocus de l'Escaut. Nous répondons à cela, que si la conférence n'a point osé recourir à des moyens de coercition contre le roi Guillaume, quand à la face de l'Europe, il bravait les foudres impuissants du Foreign-Office, et repoussait avec mépris les sentences rendues contre lui; il est au moins fort douteux que la diplomatie se résolve à se faire appuyer par le canon, alors qu'elle se trouvera d'accord avec la Hollande.

Mais si dans l'hypothèse où nous venons de nous placer, la conférence se décidait à tirer l'épée. Croit-on que ce serait contre la Hollande seulement? Non sans doute: elle ne le pourrait sans blesser les puissances du Nord. Celles-ci ne seraient-elles point en droit de lui dire, si vous agissez par les armes contre la Hollande, pourquoi ménagez-vous la Belgique; elle aussi vous résiste; si la Hollande a le tort de vouloir mettre elle-même à exécution la sentence que vous avez rendue, la Belgique de son côté, a tort de décliner l'omnipotence de votre arbitrage; si vous frappez la Hollande, frappez donc aussi la Belgique, les deux pays sont sur une même ligne de rébellion contre vous. Et enfin si vous empêchez le roi Guillaume d'exécuter, il faut que vous preniez sa place, et que force demeure à vos souveraines décisions. Il est temps d'en finir, vous avez le glaive à la main, profitez de l'occasion pour trancher le nœud gordien de la politique.

Nous ne prétendons point formuler ici le programme officiel de la politique du roi Guillaume et de la conférence, mais on ne saurait nier que les antécédents n'autorisent nos prévisions. Un journal disait hier cependant, qu'on parlait en haut lieu, avec satisfaction de la tournure que prennent nos affaires, nous l'avouons, après tant de déceptions, la confiance est difficile.

Aucun événement saillant n'est venu rompre cette semaine le monotonie de la situation générale. Nous

reproduisons plus bas un article du *Courrier français* sur lequel nous appelons l'attention de nos lecteurs. Pour le moment, la Russie n'est point décidément en position de faire éclater ses haines contre les révolutions de juillet et de septembre, mais

.... Le temps fait, le temps irréparable!

Si la politique ne met à profit le présent, l'avenir peut aussi donner à la Russie un tour de fortune.

#### On lit dans le *Courrier Français*:

Les nouvelles que nous avons publiées il y a quelques jours sur le changement qui s'est opéré dans la direction du cabinet russe, par rapport à la France, ont fait quelque sensation dans le monde politique; elles sont devenues un sujet de controverse pour quelques journaux. L'un d'eux en a nié l'exactitude avec un ton d'assurance bien fait sans doute pour convaincre. Cependant nous devons ajouter à ce que nous avons dit précédemment sur ce sujet, que plusieurs lettres du Nord, particulièrement de Suède et de Prusse, s'accordent à confirmer les détails que nous avons déjà fait connaître à nos lecteurs. Toutes annoncent que, depuis les entrevues de lord Durham avec l'empereur Nicolas et ses ministres, les dispositions de la Russie envers notre ambassadeur et notre gouvernement ont pris un caractère qu'elles n'avaient point eu jusqu'ici. On a passé même d'une manière un peu brusque de la froideur à la bienveillance. Prétendre que ce changement est sincère et durable, c'est ce que nous n'avons jamais dit ni eu l'intention de dire. Nous croyons, au contraire, que la manifestation inattendue de ce retour cache quelque piège, ou bien est commandée par des circonstances qui sont encore ignorées. Les préventions de la Russie ne peuvent s'être effacées si promptement, et ses ressentiments contre la révolution de juillet sont restés les mêmes: l'occasion seule lui manque; mais le fait que nous avons cité n'en paraît pas moins réel, et il nous a paru assez important pour que nous ayons jugé indispensable de le rendre public. Quelqu'opinion que l'on ait, il faut se résigner à tenir compte des faits, et nous croyons qu'il n'est permis à des écrivains consciencieux, ni de les altérer, ni de les taire.

#### VARIÉTÉS.

##### CHASSE DE LA PANTHÈRE DANS L'AMÉRIQUE DU NORD.

Dans une de mes excursions dans l'état du Mississipi je me trouvais en vue de la cabine ou habitation d'un colon, située sur les bords du courant qui a pris le nom de *Cold water river* (rivière d'eau froide). Comme la plupart de ceux qui se sont aventureusement établis dans les districts déserts des frontières des États-Unis, le propriétaire de cette cabine connaissait parfaitement les quadrupèdes, les oiseaux et les reptiles qui abondent dans cette contrée marécageuse, et leur donnait fréquemment la chasse. Je ne fis pas difficulté d'entrer immédiatement dans cette cabine; j'entamai la conversation avec le colon et je m'informai de tout ce qui a rapport au pays et à ses productions, car je suis d'avis que celui qui est jaloux de savoir et de connaître ne doit pas dédaigner de prêter l'oreille aux récits de l'homme instruit, quels que soient son rang et sa fortune.

Le colon me dit tout ce qu'il savait relativement à la contrée qu'il habitait; me parla des animaux qu'on y rencontrait, et me montrant des peaux d'ours et de daims, il ajouta que c'était là une petite partie des bêtes sauvages qu'il avait tuées. Mon cœur était transporté de joie aux paroles du colon; je lui demandai s'il consentirait à m'accompagner dans les terrains marécageux de la contrée, et à me donner l'hospitalité dans sa cabine. Ces propositions furent aussitôt cordialement acceptées; je me débarrassai de mon lourd portefeuille, je posai ma carabine à terre, et prenant place autour d'une vieille table, je participai à l'humble souper du colon, de sa femme et de ses enfants.

La paix et la tranquillité de ces lieux étaient en parfaite harmonie avec les manières simples et aimables de la famille. Je les entretins du but de mes voyages; la mère et les enfants attachaient sur moi des yeux étonnés; ils ne pouvaient comprendre comment on pouvait passer sa vie à la recherche des oiseaux et des plantes rares. Il me faudrait trop d'espace pour consigner ici toutes les questions qui me furent faites par eux, en retour des questions que je leur adressai moi-même. Le colon, qui était originaire de l'état de Connecticut, avait entendu parler de voyageurs tels que moi, et il montrait une grande satisfaction de m'avoir accueilli dans sa cabine.

Après souper, je demandai à mon hôte ce qui l'avait déterminé à venir s'établir dans cette contrée sauvage et solitaire. La population, me répondit-il, s'est tellement accrue dans la Nouvelle-Angleterre, qu'il est impossible aujourd'hui d'y prospérer. Alors je parlai de quelques parties de l'ancien monde où la population est autrement considérable que dans la Nouvelle-Angleterre, et je m'écriai: Combien doit-il donc être plus difficile de faire fortune dans les populeuses contrées de l'Europe! Il fut ensuite question de chasse, de pêche; les enfants, l'épouse, l'époux, moi-même, tout le monde prit part à la conversation, jusqu'à ce que le sommeil s'emparant de nous, nous nous étendîmes sur des peaux d'ours, et nous reposâmes en paix sur le plancher, dans l'unique chambre de la cabine.

Au point du jour, je fus réveillé par la forte voix de mon hôte qui appelait ses cochons. Ces animaux étant dans un état presque sauvage sont accoutumés à trouver dans les bois leur principale nourriture. Je fus bientôt en état de rejoindre le colon. Les cochons et leurs petits accouraient en grognant à

la voix bien connue de leur maître qui leur jeta quelques épis de blé, les compta et me dit que le nombre de ses cochons avait considérablement diminué depuis quelques semaines; car une terrible panthère à laquelle on donne en Amérique le nom de couguard, avait paru dans la contrée et faisait d'affreux ravages dans son troupeau. Le colon ajouta que cette panthère, non contente de la chair des cochons, lui dévorait ses boeuf l'un après l'autre, et qu'en dépit de tous ses efforts, il n'avait pas pu parvenir à la tuer; mais récemment encore cet animal vorace lui avait enlevé un daim tué de la veille; à ces exploits, le colon ajouta une quantité de traits d'audace et de férocité qui me donnèrent une haute idée du terrible caractère de cet animal.

Je voulus lui offrir mon aide pour se débarrasser de ce dangereux ennemi; ma proposition parut lui faire beaucoup de plaisir; mais il me dit que nos efforts seraient tout à fait sans résultat, à moins que quelques-uns de nos voisins ne consentissent à nous accompagner dans cette chasse, et à joindre leurs chiens aux nôtres. Il ne me fut pas difficile de déterminer mon hôte à monter à cheval, à aller visiter les colons du voisinage, dont quelques-uns étaient séparés de nous par une distance de plusieurs milles, et à convenir avec eux du jour et de l'heure du rendez-vous.

Nos voisins furent exacts, le jour convenu, ils se trouvèrent à la porte de notre cabine, précisément au moment où le soleil parut à l'horizon. Ils étaient au nombre de cinq, et dans un équipement de chasse complet; ils étaient montés sur des chevaux de petite taille et de peu d'apparence, mais pleins de feu et de vigueur. Ces chevaux, doués en outre d'une vitesse extraordinaire, sont plus propres à poursuivre un ours ou un couguard à travers ces terrains pleins de frondières et de marécages qu'aucune autre race de chevaux. La meute de gros chiens, venue avec nos chasseurs, faisait déjà connaissance avec la meute de mon hôte. Nous choisîmes, moi et moi, ses deux meilleurs chevaux, et ses fils en prirent d'autres de race inférieure.

On se mit silencieusement en route. Quand on fut arrivé aux marécages, on convint de se disperser et de rechercher les traces récentes de la panthère. Le chasseur qui la découvrirait le premier devait sonner du cor et rester en place jusqu'à ce que tous ses compagnons l'eussent rejoint. On se dispersa donc, et au bout d'une heure environ, le son du cor se fit entendre. Je m'étais attaché aux pas de mon hôte. A l'instant, nous traversâmes ensemble d'épaisses frondières n'ayant pour guide que le son éloigné du cor, qui venait de temps en temps frapper notre oreille. Nous arrivâmes cependant au lieu du rendez-vous, et tous les autres chasseurs y vinrent l'un après l'autre. On envoya le meilleur chien chercher le couguard, et bientôt nous vîmes toute la meute se diriger vers l'intérieur des marécages. Nos carabines furent chargées en un instant, et nous nous mîmes à suivre la trace des chiens, en nous tenant à quelque distance, mais sans perdre l'un de l'autre, et résolus de ne faire feu que sur la panthère.

Les chiens commencèrent bientôt à aboyer, et leur course devint tout à coup plus rapide. Mon compagnon me dit que le couguard, ne devait pas être loin. Nous mîmes alors nos chevaux au petit galop toujours guidés par les cris des chiens; ces cris croissaient par degrés, quand tout à coup les chiens aboyèrent différemment.

Le colon m'invita alors à presser le pas de ma monture, me dit que la panthère avait sauté sans doute sur un arbre afin de s'y reposer quelques instants. Si nous ne parvenions pas, continua-t-il, à tuer cet animal dans cette position, la chasse se prolongera bien longtemps. En approchant des chiens, les chasseurs ne formèrent plus qu'une troupe serrée, et en voyant les animaux tourner en aboyant autour d'un arbre, nous nous séparâmes encore et nous environâmes l'arbre sur lequel le couguard avait cherché un asile.

Chacun de nous, laissant alors tomber la bride sur le cou de son cheval, et sa carabine prête à faire feu, s'avança avec précaution. Tout à coup une détonation se fit entendre, et nous vîmes le couguard sauter à terre et s'écrouler rapidement, peu disposé à demeurer plus longtemps sur ses pattes. Les chiens se précipitèrent à sa poursuite, et nous entendîmes des cris assourdissants. Le chasseur qui venait de faire feu s'approcha de nous, dit qu'il avait atteint l'animal, et sans doute il lui avait cassé l'une des pattes de devant; c'était la seule place où il avait pu viser. Nous nous précipitâmes sur la terre une légère traînée de sang; mais nos chiens n'avaient avec une telle vélocité, que nous dûmes nous arrêter l'épéron dans le flanc de nos chevaux et pénétrer plus profondément dans ces terrains marécageux. Nous franchîmes une rampe puis une autre plus large et plus dangereuse; les chiens nous précédaient toujours devant nous; mais nos chevaux commençaient à s'épuiser et d'écurie étaient maintenant hors d'haleine, et nous jugeâmes à propos de consigner la chasse à pied. Ces chasseurs expérimentés n'ignoraient pas que le couguard, tant blessé, ne tarderait pas à chercher un refuge sous un autre arbre, où il resterait sans doute longtemps, et qu'il était alors impossible de dévoyer. Nous mîmes donc pied à terre, nous débarrassâmes les chevaux de la selle et de la bride, et mettant en liberté la sonnette attachée à leur col, nous les laissâmes paître à leur aise.

Il fallait maintenant s'enfoncer dans ces lieux pleins de marécages, traverser des étangs fangeux, enjamber le tronc de nous pouvions des arbres énormes renversés par terre, et le chair des joncs et de hautes herbes qui croissaient de tous côtés et embarrassaient le chemin.

L'amateur de la chasse qui lira ces lignes comprendra le divertissement martial; mais celui à qui la chasse n'est qu'un effort d'attraits ne pourra pas se faire une idée des peines que ces qu'on trouve dans une entreprise de la nature de celle-ci nous avions tentée.

Après avoir cheminé pendant deux heures avec toutes ces peines et de fatigues, nous entendîmes le son de la sonnette des aboiements des chiens. Alors chacun doubla le pas et se guillaonna par l'idée que nous allions mettre fin à la poursuite du couguard. Nous entendîmes les gémissements de nos chiens, mais le plus grand nombre d'entre eux n'avaient

Le cougard, comme nous l'avions pensé, s'était réfugié sur un arbre, et il paraissait disposé à y rester caché. Nous fimes quelques pas vers les chiens, et nous aperçûmes le cougard adossé à une branche énorme. Il nous présentait son large poitrail; ses yeux en courroux se portaient alternativement sur nous et sur nos chiens; l'une des jambes de devant était cassée et pendait sans force. Il était tout haletant, et la tête était baissée comme s'il se croyait à l'abri de nos coups. On fit aussitôt feu de trois côtés; les trois balles l'atteignirent; le cougard fit un saut en arrière, et il tomba à terre tout de son long. Les chiens se précipitèrent en même temps sur lui; quoique attaqué de tous côtés, et mortellement blessé; cet animal, écumanant de rage, se défendit quelque temps avec fureur. Mais le colon, à la tête de ses compagnons, s'avança au milieu des chiens, fit feu sur lui, et l'atteignit au dessous de l'omoplate. Les membres du cougard se tordirent alors, mais son agonie ne fut pas longue, car il expira un instant après.

Le soleil était déjà parvenu aux deux tiers de sa course. Une couple de chasseurs nous quitta pour nous procurer du gibier, et les fils de mon hôte durent se rendre à la cabine de leur père pour être prêts le lendemain matin à donner aux cochons leur nourriture accoutumée. Les autres chasseurs prirent la résolution de passer la nuit dans ces lieux. La panthère fut écorchée et sa carcasse fut abandonnée aux chiens qui étaient réellement affamés. Pendant que nous nous occupions à préparer le camp où l'on devait passer la nuit, nous entendîmes un coup de fusil, et bientôt après nous vîmes venir un de nos chasseurs portant un jeune daim sur ses épaules.

A l'instant on alluma un grand feu, chacun tira de son sac sa provision de pain et son flacon de whiskex; le daim fut aussitôt dépecé, et l'on fit rôtir des tranches de viande qu'on suspendit à des bâtons pointus. Nous fimes un repas excellent, et comme les ombres de la nuit commençaient à nous envelopper, on se mit à raconter d'anciennes légendes, on chanta à la ronde; mais enfin épuisés par les fatigues de cette journée, mes compagnons s'étendirent auprès du feu et se laissèrent aller au sommeil.

Je me promenai pendant quelques minutes autour du camp, et je contemplai en silence les beautés sauvages de cette nature qui m'a procuré les plus douces jouissances. Nous abandonnâmes le camp au point du jour. Mon hôte mit sur ses épaules la peau de l'animal qui avait ravagé son détail. Nous retrouvâmes nos chevaux, qui ne s'étaient pas beaucoup écartés du lieu où nous les avions laissés, et nous arrivâmes à la cabine de mon hôte.

(Audubon's Ornithology.)

**Très-incessamment l'ouverture du Spectacle à Liege.**

**RÉGENCE DE LIÈGE.**

Le mur d'eau du quai de halage au pont Maghin menaçant ruines, la régence en a provoqué la prompte réparation, qui paraît devoir être faite par l'administration des ponts et chaussées.

En attendant, elle informe le public que le passage des voitures est interdit provisoirement sur ce point.

A l'hôtel-de-ville, le 7 septembre 1832.

Le bourgmestre, Louis JAMME.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

**TAXE DU PAIN A LIÈGE du 8 septembre.**

Pain de seigle, 14 1/2 c. au lieu de 16 cents.  
Pain moitié seigle et moitié froment, 20 1/2 au lieu de 22 c.  
Pain de ménage, 28 c. au lieu de 29 cents.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**FÊTE SAINT-GILLES.** — Dimanche, 9 du courant, DIVERTISSEMENT CHAMPÊTRE chez SMETS-DEGUELDRE, faubourg St-Laurent.

**Le CHAR-A-BANC,** coin de la rue du Pot d'or, PART à présent à 8 heures 1/2. 390

**SOCIÉTÉ D'HARMONIE.**  
Dimanche, 9 septembre, Harmonie.  
Martini 11, Harmonie et Bal.  
Les billets de dames distribués pour le BAL qui devait avoir lieu le mois dernier serviront pour celui-ci. Ceux de MM. les associés qui n'en ont pas peuvent s'en procurer chez M. RUTOY, rue du Stalon.  
Les cartes d'étrangers sont délivrées par MM. les commissaires d'ordre.  
Par la commission administrative,  
Le secrétaire, J. J. COLLETTE. 414

**PENSIONNAI DU MARÈTS.**  
La rentrée des classes aura lieu audit pensionnat, situé entre Liège et Herve, le 25 courant. Outre le personnel des professeurs dans lequel se trouve un ecclésiastique, un médecin est attaché à l'établissement.  
Le prix de la pension est de 400 francs. 406

**MAISON à LOUER avec tannerie,** rue des Tanneurs, n° 87, on peut louer la tannerie séparément. 326

**( ) EXPOSITION ÉLÉMENTAIRE DE LA RELIGION,** par l'abbé G. MOENS, 4 vol. in-12. Prix 50 c., se vend chez J.A. LATOUR, imprimeur-libraire, rue du Pont-d'Ile.

**LIQUEUR PHILODONTIQUE,**

PRÉPARÉE POUR LES MALADIES DE LA BOUCHE,  
par POURBAIX, CHIRURGIEN-DENTISTE,  
à Liège, rue St-Jean-en-Isle, n° 767 bis.

Cette liqueur antispasmodique possède au plus haut degré la propriété de calmer les douleurs de dents, de prévenir toute espèce de carie, et de guérir plusieurs maladies buccales; telles que le scorbut, les aphthes, abcès, ulcères, parulis, épulies, gonflement des gencives, etc. Par son parfum aromatique, elle neutralise les odeurs désagréables qui sont souvent l'effet d'une longue négligence des soins que l'on doit apporter à l'entretien de la bouche.  
Prix 1 florin le flacon.

**POUDRE DÉTERSIVE.**

Pour la conservation de la beauté des dents.

Les personnes qui prennent un soin particulier de leurs dents, aiment beaucoup à se servir de cette préparation qui les nettoie parfaitement sans en altérer l'émail, entretient leur blancheur et leur solidité, et fortifie les gencives. On a évité dans cette composition tout ce qui pourrait tendre à la détérioration de l'organe dentaire; son usage journalier dissipe la mauvaise odeur de la bouche, et l'entretient dans un état de parfaite santé.  
Prix des boîtes 1 fl. Id. petites 50 cents. 608

**VENTE CONSIDÉRABLE DE VINS.**

Mercredi prochain 12 septembre courant, 2 heures de relevée, il sera vendu à la salle de François THONNARD, rue Féronstrée, cour des Hospices, plus de TROIS MILLE BOUTEILLES de vins de diverses qualités, notamment 600 bouteilles St-Emilien, 700 bouteilles Mont Féran, 700 bouteilles Médoc, 300 bouteilles Peully blanc, ces quatre qualités de 1827, 300 bouteilles Chablis de 1825, etc. 410

A VENDRE, au n° 493, derrière St-Jacques, une grande quantité de débris de BUFLE, dans lesquels on en trouve beaucoup ayant une à deux aunes de longueur. — Au même n° il y a aussi à Vendre un Poël, une Guisnière et des Fourneaux de cuisine en fer, tout neufs. 407

**VENTE D'UN BEAU MOBILIER DE FERME.**

Les lundi, mardi et mercredi, 10, 11 et 12 septembre 1832, à 10 heures, M. Deneef, cessant l'exploitation de sa ferme du Val-Saint-Lambert à Seraing, y fera VENDRE aux enchères par le ministère du notaire GILON, tout le mobilier garnissant ladite ferme consistant en 7 bons et beaux chevaux, 19 bêtes à cornes, dans lesquelles se trouve un beau jeune taureau, 150 bêtes à laines, mérinos, très-saines; trois charriots, 4 tombereaux, quantité de charues et herces, rouleaux, et généralement tous les attirails de labour, de chevaux et de grange; une partie des meubles d'habitation, une quantité de vieux fers batus et de fonte, une forte partie de vieux plombs, idem de marbres blancs et de St-Etienne, provenant de la démolition de l'église du Val-Saint-Lambert, tous les ustensiles d'une distillerie, plus un fort pressoir, et quantité d'autres objets.  
A CREDIT moyennant caution solvable et connue du notaire.  
Le premier jour on VENDRA les chevaux, les vaches et les attirails de labour. Le second on vendra le troupeau et les meubles, et le 3<sup>e</sup> jour tout le restant.

Beau QUARTIER à LOUER rue Puits-en-Sock, n° 517 Outre-Meuse, on le passerait à une ou deux personnes tranquilles, à 6 francs par mois, avec pension si on le désire. 316

A VENDRE avec facilité pour le paiement, une petite MAISON, rebâtie à neuf, avec un beau jardin emmurillé, garni d'espalier en plein rapport, et jouissant d'une belle vue, située à Fragnée, n° 862, joignant le Casino. S'adresser rue sur la Fontaine, n° 2. 955

Par procès-verbal reçu par M<sup>e</sup> LIBENS, notaire à Liège, en date du 30 août 1832, la MAISON portant le n° 286, située à Liège, faubourg Ste-Marguerite, occupée par M. Lejeune, pharmacien, a été Adjugée moyennant la somme de 4016 florins 25 cents, aux termes des conditions de cette adjudication, toute personne solvable peut, dans les dix jours, Surenchérir ladite Maison d'un dixième du prix à la charge d'en faire la déclaration en l'étude dudit notaire LIBENS.

**VENTE D'IMMEUBLES.**

Jendi 13 septembre 1832, à 9 heures du matin, le notaire DELEXHY VENDRA aux enchères, en son étude, rue St-Séverin, à Liège, deux BONNIERS 36 perches métriques de terre labourable en sept pièces, situées sous la commune de Grandville.  
S'adresser audit notaire pour voir les conditions. 372

A VENDRE pour sortir de l'indivision, une propriété patrimoniale, composée d'une habitation de maître, de bâtiments ruraux, cour, jardin et prairies arborées, de la contenance d'environ un bonnier et demi, située à Herstal, dans un site agréable, à proximité de la rivière et de la chaussée. Ladite maison est propre à tout établissement quelconque. S'adresser pour prix et conditions au notaire KEPPELNE, rue St. Hubert, n° 591. 484

J. F. FALIZE, fabricant de Papiers peints, place de l'Université, n° 181, a une quantité de jolis PAPIERS nouveaux d'une qualité supérieure qu'il VEND aux prix de 75 centimes et au dessus. 65

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.**

On fait savoir que le 14 septembre courant, à 10 heures, dans une des salles du palais de justice à Liège, il sera procédé à la location aux enchères, de la chasse dans les bois de Cornillon et de Val-St-Lambert, situés dans les communes de Seraing et Ramet, appartenant à ladite société.

Cette location aura lieu séparément, pour trois ans, aux conditions qu'on peut voir en l'étude de M<sup>e</sup> DUSART, notaire à Liège.

**SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.**

Première direction. — Administration des domaines et forêts. — 3<sup>e</sup> maîtrise.

**FORÊT DE COUVIN.**

On fait savoir qu'il sera procédé à la VENTE de diverses parties de bois, fond et superficie, dépendantes de la forêt de Couvin et situées sous les communes du Cul-des-Sarts, du Bruly et de Couvin, province de Namur.

Ces parties de bois sont divisées en 148 lots.  
La vente sera faite en une seule séance qui aura lieu, le mardi 25 septembre 1832, à 10 heures précises du matin, par devant le notaire PACOT, chez M. Collignon, aubergiste à Couvin.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir: deux deuxièmes un mois après l'adjudication et les huit dixièmes restans en huit payemens, d'année en année, à partir du jour de la vente, de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 25 septembre 1840: Ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 pour cent au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour obtenir des exemplaires de l'affiche et pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, dans les bureaux de la première direction de la Société Générale, Montagne-des-Donze-Apôtres, n° 4262-30, à Bruxelles, chez M. de MARBOIS, maître particulier de la troisième maîtrise à Pesches, chez M. le notaire PACOT, à Couvin, ainsi que chez les agents de la Société Générale, à Mons, PHILIPPE, à Namur, etc. 414

ON demande des OUVRIÈRES et des APPRENTIS en MODE et en LINGERIE. S'adresser chez M. TILMANT, rue de la Régence. 416

**(148) VENTE D'UN BIEN PATRIMONIAL.**

Le lundi vingt-deux octobre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> MOXHON, notaire à Liège, en son étude place St-Barthelemy, à la VENTE aux enchères d'un bien patrimonial, composé d'une maison de campagne très agréablement située, avec 11 bonniers 14 verges de jardin, terres et prairies, dont trois bonniers 10 verges, d'un seul gazon, sont attenants à l'habitation. Le tout en la commune de Horion-Hozémont. S'adresser audit notaire pour connaître les clauses et conditions.

Le lundi premier octobre 1832, à dix heures du matin, à l'estaminet du sieur Neefs à Sittard, par le ministère du notaire PIERSSENS, de résidence à Sittard, en conformité de la loi du 12 juin 1816 et en présence de M. le juge de paix du canton de Sittard, il sera procédé à la VENTE aux enchères publiques de BIENS suivants:

A. 1<sup>o</sup> Une belle maison de campagne, nommée Watersley, située à un quart de lieue de Sittard, avec écuries, remise, grande cour, deux jardins, entourés de murs, occupée sans bail, rendant annuellement fls. 141 75.

2<sup>o</sup> Une ferme, non habitée, aboutissant auxdits biens avec écuries, grange, ensemble de la contenance de 56 perches 70 aunes.

3<sup>o</sup> Un beau jardin, nommé le Bassin, prairies, avenues et terres labourables, contenant 21 bonniers 4 perches 88 aunes carrées, les biens de cet article, ont été affermés, pour le terme de six ou douze années consécutives, suivant bail public en date du 28 février 1831, produisant annuellement un fermage de fls. 602 75.

4<sup>o</sup> Un bois de la contenance de 2 bonniers 69 perches et 10 aunes carrées, produisant annuellement environ un revenu de florins 60 00. Tous ces biens formant un bloc, situés sous la commune de Sittard dans un parage très-fertile ont toujours appartenus aux biens patrimoniaux de Watersley.

B. 1<sup>o</sup> Quatre pièces de terre labourable, situées sous Munstergeleen ensemble de la contenance de 43 bonniers 13 perches 30 aunes.

C. 1<sup>o</sup> Une maison de campagne, dite Hoiekamp, située près du ruisseau nommé de Geleen Beek, consistant en demeure, écuries, remise, grange, autres bâtiments, un beau jardin, entouré de murs, de la contenance de 27 perches 60 aunes, non habitée, très-propre à l'établissement d'une tannerie, distillerie ou toutes autres fabriques.

2<sup>o</sup> Deux prairies et une pièce de terre ensemble 1 bonnier 64 perches 75 aunes, sises à côté de ladite maison, sous la commune de Munstergeleen.

3<sup>o</sup> Quatre pièces de terre labourable, situées sous la commune de Munstergeleen et Geleen, ensemble de la contenance de cinq bonniers 60 perches 80 aunes carrées. Les cartes figuratives de tous ces immeubles, les titres de propriété et le cahier des charges sont déposés en l'étude dudit notaire à Sittard. 416

BIENS A VENDRE SITUÉS A VERLAINE.

Il sera procédé à la vente aux enchères, par le ministère de M<sup>e</sup> DIEUDONNE, notaire, à Verlainne, savoir :

Le 13 septembre 1832, à deux heures après-midi, en la demeure du sieur Jean Maka, cabaretier à Verlainne, de 114 perches 82 aunes de terre en 4 pièces, libres de charges, sises à Verlainne.

Et le 18 septembre 1832, à deux heures de relevée, en la demeure du sieur Pierre Renard, cabaretier, à Bodegnée, d'une maison, étables et fournil, construits en brigues, avec cour, jardin et prairie bien arborée y annexés, contenant 47 perches 95 aunes, sis à Verlainne, en lieu dit Vinave des Strias.

S'adresser audit notaire pour voir les titres et conditions. 380

Une BOURSE fondée par POSTHOUDER, pour l'étude de la philosophie et de la théologie étant vacante, les ayant droits sont invités à remettre leurs titres avant le 15 courant à M. le curé primaire de Huy, collateur de ladite bourse. 392

Lundi 17 septembre 1832, aux trois heures de l'après-midi, il sera procédé par le ministère de M<sup>e</sup> Louis LAMBINON, notaire à Liège, en la demeure de l'ancien notaire Lambinon, sise au Beau-Mur, à la VENTE aux enchères, en un seul lot, avec facilité pour le paiement, de DEUX MAISONS, cotées numéros 314 et 314 bis, et d'une autre petite, sans numéro, servant de boutique, tenant l'une à l'autre, situées sur le pont d'Amersœur, à Liège.

S'adresser audit notaire pour connaître les conditions. 369

Le lundi 17 septembre 1832, à deux heures de relevée, il sera procédé, par le ministère de M<sup>e</sup> Louis LAMBINON, notaire à Liège, en la maison de l'ancien notaire Lambinon, sise au Beau-Mur, à la VENTE aux enchères, en 9 lots, de 80 perches 23 aunes de houblonnière, pré et terre, libres de charges, en neuf pièces, situées à Bressoux et aux environs, commune de Grivegnée. S'adresser audit notaire, pour connaître les conditions. 330

MAGASIN de LIBRAIRIE, hôtel de la Pommelette, rue Souverain-Pont, à des rabais extraordinaires de 30 à 80 p. %. On distribue un Catalogue de la superbe collection de plus de 2000 ouvrages : Prix, 20 cents. 383

VOITURE à VENDRE au Grand Cerf. 883

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE POUR FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE

1<sup>re</sup> Direction. — Administration des domaines et forêts. — 5<sup>e</sup> maîtrise.

FRÈRES DE ST.-TROND.

On fait savoir qu'il sera procédé par devant notaire à la vente du fonds et de la superficie des bois nommés Nieuwenbosch, Hulst, petit et grand Laeteyken, Wissenweyde et Osseweyde, Raeybosch, Resbosch, Dispensier, Vetteweyde et Vosweyde, Vosseknyl, Grasbosch et les Deux Bonniers, Wezermael, Minsebroek, Schietbosch et Mollesbosch, Mugebosch et Savelkuyl, Bleybosch, Krakeelbosch, Snakkengdael, les 4 Bonniers et petit Mielenbroek, grand Mielenbroek-grand et petit Lochtenberg, Gulgenbosch, Roubosch, Houtleven, petit et grand Calverweyde, Duyvenaer, Haringsplas, Kooyweyde, Nieuweyde, les Cinq Bonniers, Péertsweyde, les Quatre Bonniers, Biesendries, Leyneberg, Cortenbosch-Deunen, grand Cortenbosch, Keyserman, Deurenbosch et Pastoorsbosch, lesquels bois dépendent de la forêt de St-Trond et sont situés sous les communes de St-Trond, Alken, Brusthem et Cosen, province de Limbourg.

Ces bois sont divisés en trente-six lots.

La vente en sera faite en une seule séance, laquelle aura lieu le jeudi 13 septembre 1832, à dix heures précises du matin, par devant le notaire VANHAM, dans une des salles de l'hôtel de ville à St-Trond.

Le prix d'achat sera payable ainsi qu'il suit, savoir: deux dixièmes un mois après l'adjudication et les huit dixièmes restans en huit paiemens d'année en année, à partir du jour de la vente; de sorte que le dernier dixième devra être acquitté le 13 septembre 1840; ces huit derniers dixièmes porteront un intérêt annuel de 4 p. % au profit du vendeur.

S'adresser pour de plus amples renseignements, pour obtenir des exemplaires de l'affiche, et pour prendre connaissance du cahier des charges et conditions de la vente, dans les bureaux de la première direction de la société générale, Montagne des Douze Apôtres, numéro 1262-30, à Bruxelles; chez M. de BELLEFROID, maître particulier des forêts de la société, à Saint-Trond, chez le notaire VANHAM, en ladite ville, ainsi que chez les agents de la société générale à Louvain, Hasselt, Anvers, Liège, etc. 340

A VENDRE 9 rangées de RIDEAUX aux alouettes. S'adresser chez MOTTART sur le Marché à Tongres. 384

( ) IMMEUBLES A VENDRE POUR SORTIR DE L'Y DIVISION.

Le vingt-cinq septembre 1832, à deux heures de relevée, il sera procédé pardevant M. PAQUE, notaire à Liège, en son étude rue Souverain-Pont, à la VENTE des Immeubles suivants :

1<sup>o</sup> Quatre maisons sises rue de la Régence, à Liège, cotées 685, 686, 718 et 719.

2<sup>o</sup> Deux maisons, sises rue du Vert-Bois, à Liège, cotées 342 et 343.

3<sup>o</sup> Trois maisons, sises rue de la Botte, sur Meuse à Liège, cotées 407, 408 et 409.

4<sup>o</sup> Une maison, sise rue Cheravoye, à Liège, cotée 476.

5<sup>o</sup> Deux verges grandes de cotillage, situées à la Boverie, en lieu dit Ruelle des Anes.

6<sup>o</sup> Deux verges 1/2 grandes de prairie, situées en la commune de Herstal, en lieu dit au Doya.

7<sup>o</sup> Quatre bonniers 3 verges grandes de terre en deux pièces, situées en la commune d'Avans.

8<sup>o</sup> Une pièce de terre contenant 11 verges 1/2 grandes, située en la commune de Spa, en lieu dit Warchaisy.

9<sup>o</sup> Deux pièces de terre, situées en lieu dit Aboviere audit Spa, contenant l'une trois et demi verges grandes, et l'autre trois verges grandes et quinze petites.

10<sup>o</sup> Une prairie, sise audit Spa, de quatre verges grandes et deux petites.

11<sup>o</sup> Une pièce de terre et une prairie, situées Thier del Roche, à Spa, contenant l'une six verges grandes quatre petites et l'autre quatre verges grandes dix-sept petites.

S'adresser pour les conditions de la vente à M. HOUSSARD FORGEUR, rue de la Régence à Liège, ou audit M. PAQUE, notaire, dépositaire des titres.

COMMERCE.

Fonds anglais du 4 septembre. — Consol. 84 3/8 1/2. — Fonds belges 76.

Bourse de Vienne du 28 août. — Métalliques, 87 3/4. Actions de la banque 1141 1/2

Bourse de Paris, du 5 sept. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 99 fr. 40 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 sept., 00 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 50 c. — Actions de la banque, 0000 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 84 fr. 35 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 78 1/2. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00 c. — Emprunt rom. 80 1/2. — Emprunt Belge 78 3/8.

Bourse d'Amsterdam, du 6 sept. — Dette active, 314 00/0 0; idem différée 3132. — Bill. de change 16 3/4 0/0. — Syndiat d'amor. 73 3/4 1/2 00, idem 3 1/2 0/0, 58 1/4 0/0. — Rente remb. 2 1/2, 87. — Act. Société de comm. 86 3/4 0/0. — Rus. Hope et Co, 96 3/4 98 1/2; idem ins. gr. li. 61 60 7/8. — idem C. Ham., 00 0/0; idem em. à L. 86 3/4. — Dan. à L. 0/0. — Ren. franc. 0 2/10, 69 1/2 0 0/0. — Métall. 85 1/2 0/0. — Naples Falc. 76 0/0; idem à Lond., 00 — Rente perp., 00 0/0. — 3 1/4 1/8 1/4 0. — A.R. 1<sup>re</sup> levée, 000. — Empr. belg., 00 0/0. — Lots de Pologne, 00 0. — Brésil., 50 1/4. — Grec 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0. — Contr. de guerre 91 0/0 0/0. — Bill. du trésor, 99 3/8.

Bourse d'Anvers du 6 septembre. — Changes. — Amsterdam c. j. pair P; Paris c. 116 b; Londres 40/9 1/2 P; Hambourg c. j. 36 3/8; Francfort c. j. manque.

	a courts jours.	à 2 mois.	à 3 mois.
Amsterdam	100 0/0	P	
Londres.	12 27 1/2	P 12 47 1/2	
Paris.	47 5/16	P 47	A
Francfort.	36 1/16	A 35 13/16	A
Hambourg.	35 1/2	P 35 3/8	P

Escompte 4 0/0

Cours des Effets.

Belgique	Empr. de 40 mill., 5 d'intérêt,	99 1/2 A.
	Empr. de 42 mill.,	99 1/4 A.
	Empr. de 24 mill.,	74 5/8 P.
	Dette active,	99 1/2 P.
	Oblig. de Entr.,	5
Hollande.	Dette active,	2 1/2
	Oblig. synd.,	4 1/2
	Rent. remb.,	2 1/2

Arrivages au port d'Anvers, du 6 septembre.

La galjas suédois Wenskape, cap. Langerwal, ven. de Stockholm, chargé de brai et goudron.

Le smak suédois Allerstatning, cap. Krockstedt, ven. de Pétersbourg, chargé de graine de lin.

Le brik anglais Wensum, cap. Burgess, ven. de Londres, chargé de café, coton, laine et indigo.

Le kof hanovrien Fortuna, cap. Albers, ven. de Königsberg, chargé de seigle.

Le kof hanov. Flora, cap. Klein, venant de Memel, chargé de bois.

Le brik prussien Derlach, cap. Kruger, ven. de Riga, chargé de orge et pois.

Le kof hanovrien Fortuno, cap. Saken, ven. de Hair, chargé d'avoine et beurre.

La galjas Meclenb. Frans, cap. Zeplicu, ven. de Riga, chargé d'avoine.

Le kof belge Diana, cap. Dinze, ven. de Goole, chargé de manufactures.

Bourse de Bruxelles, du 6 sept. — Emprunt de 10 millions, intérêt 5, 99 3/8 0. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 99 1/2 A. — Emprunt de 24 millions, 75 0/0 P.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pot d'or, n<sup>o</sup> 622, à Liège.

VENTE DE BIENS PATRIMONIAUX POUR SORTIR DE L'INDIVISION.

Le jeudi 20 septembre 1832, à dix heures du matin, il sera procédé, à BERNEAU, en la demeure de M. Jean LEERS, assesseur, pardevant M. le juge de paix du canton de DALHEM et par le ministère de M<sup>e</sup> GILKINET, notaire à Liège, à la VENTE aux enchères des biens ci-dessous désignés provenant de la succession de M. Jean Guillaume de GILLISSEN, en son vivant juriconsulte et ancien drossart au pays de Limbourg.

Lots	Nature des Biens.	SITUATION.		CONTENANCE.		
		Communes.	Lieux dits.	Bonniers.	Perches	Aunes.
1	Deux maisons contigues	Berneau	"	"	"	"
2	id.	id.	"	"	"	"
3	Prairie	Mouland	près du pont,	35	6	
4	Terre arable	id.	au-dessus du thier,	54	84 1/2	
5	id.	id.	id.	30	51	
	Corps de ferme et dép.	Berneau				
	Prairies.	id.	Walesteyhe,	4	31	47 1/2
	id.	id.	grand chemin de Maestricht,		52	17 1/2
	id.	id.	id.		44	93
	Terre	id.	id.		44	51 1/2
	id.	id.	al Malvoye,		27	94 1/2
	id.	id.	Buskin,		72	46
	id.	id.	Grefken,	2	14	71
	id.	id.	Pireux,		8	69 1/2
	id.	id.	Lisland,		13	66
	id.	id.	Pireux,		32	70 1/2
	id.	id.	petit chemin de Fouron,		66	25
	id.	id.	id.		28	98
	id.	id.	id.		28	98
	id.	id.	id.		24	84
	id.	id.	id.		28	98
	id.	id.	el Molt,		89	03
	id.	id.	petite dime,		93	17
	id.	id.	id.		48	63
	id.	id.	chemin du Cérissier,		24	84
	id.	id.	chemin du Saou,		31	25 1/2
	id.	id.	id.		24	84
	id.	id.	id.		16	56
	id.	id.	chemin de Warsage,		45	55
	id.	id.	id.		4	67
	id.	id.	passay de Bomboye,	4	19	46
	id.	id.	passay de la Tombe,		30	84
	id.	id.	chemin de Bomboye,		43	48
	id.	id.	id.		43	87
	id.	id.	id.		53	83
	id.	id.	Houloffe,		37	26
	id.	id.	chemin de Warsage,		36	02
	Prairie	id.	au-dessus de Berneau,		28	98
	Enclos	id.	chemin du Cérissier,		32	29
	Terre	id.	grand chemin de Fouron,		14	49
	Prairie	id.	al Bise,		18	63
	Terre	Fouron-le-Comte	grand chemin de Fouron		94	45
	id.	id.	id.		87	10
	id.	id.	petit chemin de Fouron,		57	40
	id.	Mouland	près de Mouland,		26	15
	id.	id.	au chemin de Maestricht,		30	51

Ce dernier lot sera d'abord adjugé en masse ensuite en détail, L'adjudication la plus avantageuse sera définitive. Cette VENTE présente toute garantie aux acquéreurs auxquels il sera accordé des délais pour le paiement. S'adresser pour visiter les biens audit M. LEERS, et pour connaître les conditions de la vente à M. le juge de paix; à M<sup>e</sup> STRAET, notaire à Mesch, et au notaire GILKINET.